

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 novembre le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire en mairie, après convocation légale, sous la présidence du maire,

<u>Conseillers présents suivant l'ordre du tableau :</u>	– CULMET Thierry, maire – GERARD Marie-Thérèse, adjointe – ARNAUD Nathalie – KEMPER Jean-Michel – HALBEHER Martine	– GRANDIDIER Alain – DUQUENET Colette – FRAPPART Lionel – PELLISSIER Brigitte – BARDOT Sylviane	Conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Ouverture : 9h Clôture : 10h40 Convocation : 24/11/25
<u>Pouvoirs :</u>	– AMBLARD Delphine à GERARD Marie-Thérèse – BESNARD Jean-Luc à CULMET Thierry		
<u>Secrétaire :</u>	– PELLISSIER Brigitte		

**1) PRIX DE L'EAU POTABLE**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe comme suit les éléments de facturation concernant l'eau et l'assainissement pour 2026

Organismes publics (Agence de l'eau) :

- Redevance performance assainissement collectif : **0,1140 € HT/m<sup>3</sup>**  
(0,38 x le coefficient de modulation de 0,3)
- Redevance performance des réseaux d'eau potable : **0,0420 € HT/m<sup>3</sup>**  
(0,12 € x coefficient de modulation de 0,35 déterminé sur services.eaufrance.fr )
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : **0,0847€ HT/m<sup>3</sup>**
- Redevance fixée par l'AERM sur la consommation d'eau potable : **0,4000 € HT**

Part communale pour la consommation pour la période 2025 et 2026 :

- m<sup>3</sup> eau : **1,90 € HT**
- Abonnement : **40,00 € HT**
- m<sup>3</sup> assainissement : **3,00 € HT**
- Part fixe assainissement : **40,00 € HT**

**2) MISE EN SÉCURITÉ DE LA TRAVERSE**

Monsieur le maire présente le projet révisé de mise en sécurité de la traverse qui s'articule en trois tranches :

- La tranche ferme (2026) : les aménagements sécuritaires (écluses, plateaux surélevés, modification du régime de priorité au niveau des carrefours), et la mise aux normes des trottoirs et des passages pour piétons, pour un montant total estimé à 155 000 € TTC
- La tranche ferme (2027) : les aménagements sécuritaires au niveau des carrefours, la modification du régime de priorité au niveau des carrefours et le plateau surélevé rue de Bandonviller, et la mise aux normes des passages pour piétons pour un montant total estimé à 131 000 € TTC
- La tranche optionnelle (2027) : les aménagements complémentaires à l'Ouest du carrefour de l'Eglise, et l'installation de luminaire d'éclairage en leds au niveau de l'écluse double entrée Cirey et du plateau surélevé Rue de Bandonviller, estimé à 47 000 € TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet présenté.

La convention avec le Département est en cours d'élaboration et sera délibérée lors de la prochaine séance de conseil municipal, ainsi que les demandes de subvention auprès du Département et de l'État (DETR).

La consultation des entreprises prendra fin le 12 décembre 2025.

### **3) VENTE DE LA MAISON SITUÉE 5, RUE MARTINCHAMPS**

*Une proposition financière de société SCI SADOUN est présentée au conseil municipal pour l'achat de la maison 5 rue Martinchamps avec les terrains annexes cadastrés pour un prix global de 10 000 €.*

*Monsieur le maire précise qu'un accord sera réalisé pour le raccordement à l'assainissement à réaliser par l'acquéreur, la maison n'étant actuellement pas desservie.*

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve la vente à la SCI SADOUN de la maison sise 5 rue de Martinchamps cadastrée AD 324 avec les parcelles annexes AD 325, AD 326 et D 84.
- fixe le prix de vente à 10 000 €, auquel s'ajoutent les frais annexes de publicité foncière à la charge de l'acquéreur
- autorise madame la première adjointe Marie-Thérèse GERARD à signer l'acte administratif ;
- autorise monsieur le maire Thierry CULMET à authentifier l'acte administratif.

### **4) BORNAGE ET RATTACHEMENT DE LA PARCELLE B316 AU RÉGIME FORESTIER**

*La commune a exercé son droit de préemption afin d'acquérir la parcelle cadastrée B 316, située au lieu-dit « Vaux Conce ». Cette acquisition entraîne l'obligation de rattacher ladite parcelle au régime forestier. Or, préalablement à ce rattachement, il est nécessaire que les limites foncières soient parfaitement établies. Les propriétaires de la parcelle cadastrée B 308, mitoyenne, n'étant pas vendeurs, il convient de procéder à un bornage contradictoire afin de définir précisément les limites de la parcelle B 316.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la réalisation du bornage de la parcelle cadastrée B 316, conformément au devis du cabinet JUNG d'un montant de 1 296 € HT ;
- approuve l'intégration et le rattachement au régime forestier de la parcelle cadastrée B 316, située au lieu-dit « Vaux Conce » à Val-et-Châtillon, d'une contenance de 27 ares 70 centiares ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **5) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL DU SERVICE DES EAUX AU BUDGET PRINCIPAL**

Conformément à la proposition du conseiller de la trésorerie, le conseil municipal décide de ne pas procéder au remboursement des frais de personnel du service des eaux au budget principal afin d'améliorer l'équilibre du budget annexe .

## **6) RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT POUR LES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT**

*La population de Val-et-Châtillon sera recensée du 15 janvier au 14 février 2026. Il est nécessaire de nommer les agents qui s'occuperont de l'opération.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- coordonnateur : Alain GERARD
- agent recenseur : Laszlo ROLAND

La dotation INSEE de 1141 € sera reversée à l'agent recenseur.

## **7) DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES**

**A) Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire n°3 du budget eau assainissement :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 62878 : à des tiers		7 651.01 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>7 651.01 €</b>
D 6410 : Rémunération du personnel	10 706.27 €	
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>	<b>10 706.27 €</b>	
D 1641 : Emprunts en euros		618.30 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>618.30 €</b>
D 6541 : Créances admises en non-valeur		1 910.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>1 910.00 €</b>
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 145.26 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>1 145.26 €</b>

### **B) décision modificative n°4 budget 26200 – chapitre d'ordre (reprise de subvention)**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire n°4 du budget eau assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 13918 : Subv. equip. Autres tiers		600.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>600.00 €</b>
R 777 : Quote-part des subv. d'inv. v..		600.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>600.00 €</b>

### **C) décision modificative n°2 budget principal**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal nécessaire pour l'ajustement des provisions :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 4912 : Dépréciations des comptes de redevables		676.20 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>676.20 €</b>
D 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	676.20 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>676.20 €</b>	
R 781 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		676.20 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>676.20 €</b>
R 70841 : Mise à dispo personnel CL de rattach.	676.20 €	
<b>TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses</b>		<b>676.20 €</b>

## 8) PROPOSITION DES COUPES FORESTIÈRES – EXERCICE 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de coupes de l'exercice suivante pour l'exercice 2026 :

### Coupes de l'aménagement

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables : UG = unité de gestion – Type Coupe : BI = bois d'industrie – BO = bois d'œuvre – TSF = Taillis sous futaie

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - DE = délivrance (affouage) - CVD = Contrat de Vente Délivrance – Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe – CPANF = coupe programmée année non fixe

Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG (ha)	Surf. à Dés. (ha)	V.Total (m3)	Mode de vente des produits vendus
CPAF	Amélioration	20_a2	Amélioration de BI	2,77	2,77	88,6	BF/DE
CPAF	Amélioration	35_a1	Amélioration de BO	2,51	2,51	150,6	BF/DE
CPAF	Reconstitution	35_t	Amélioration de BO	0,59	0,59	14,8	BF/DE
CPAF	Amélioration	36_a1	Amélioration de BO	5,80	5,80	237,8	BF/DE
CPAF	Amélioration	37_a2	Amélioration de BI	6,60	6,60	290,4	BF/DE

### Coupes hors aménagement

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables : UG = unité de gestion – Type Coupe : BI = bois d'industrie – BO = bois d'œuvre – TSF = Taillis sous futaie

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - DE = délivrance (affouage) - CVD = Contrat de Vente Délivrance – Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe – CPANF = coupe programmée année non fixe

Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG (ha)	Surf. à Dés. (ha)	V.Total (m3)	Mode de vente des produits vendus
Hors plan	Irrégulier	39_i	Coupe d'emprise	11,02	0,10	30,0	DE
Hors plan	Reconstitution	26_t	Première éclaircie	7,34	7,34	146,8	BF/DE
Hors plan	Reconstitution	29_t	Première éclaircie	1,77	1,28	25,6	BF/DE
Hors plan	Reconstitution	32_t	Première éclaircie	5,97	5,97	119,4	BF/DE
Hors plan	Reconstitution	30_t	Première éclaircie	8,03	0,23	6,9	BF/DE
Hors plan	Reconstitution	33_t	Première éclaircie	2,28	0,91	27,3	BF/DE

## 9) POINT SUR LE PROJET ÉOLIEN

Un projet de bail emphytéotique a été présenté au conseil municipal le 26 novembre 2025. L'approbation de ce bail fera l'objet d'une délibération au mois de janvier 2026. La division cadastrale pour les 3 parcelles sera réalisée à la charge d'Opale qui versera une indemnité annuelle de 800 €..

Opale déposera le dossier en préfecture au printemps 2026, le délai d'instruction pouvant être d'un an.

## 10) ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Vu la proposition du service de gestion comptable de Lunéville en date du **24 novembre 2025**, Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances désignées dans les listes :

- numéro **7635360532** arrêtée en date du 24/11/2025 pour un montant total de **590,08 €, relevant du budget principal n°26000.**
- numéro **7742040732** arrêtée en date du 24/11/2025 pour un montant total de **1906,52 €, relevant du budget du service des eaux n°26200.**

## 11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Transfert eau et assainissement à la CCVP :** Décision après débat : les 2 compétences restent aux communes. Pas d'accord de payer pour ceux qui n'ont pas fait de travaux. Pour l'instant ça ne se fera pas.

**Devis Jacquot Ascenseurs, pour un monte escaliers pour accéder à la salle du conseil :** Monte escalier Handicare "Rembrandt" adapté à l'escalier existant : 9 000 € HT.

**Passage de Saint-Nicolas dans les familles :** Dimanche le 7 décembre 2025. 6 enfants sont inscrits. Saint-Nicolas remettra à chaque enfant, un Saint-Nicolas en pain d'épice, un père Noël en chocolat et deux clémentines. 8 enfants en tout. 4 familles.

**Colis de Noël des Aînés** : Distribution le samedi 13 décembre 2025 à 9h.

**Vœux du Maire 2026** : Samedi 10 janvier 2026 à 10h45

**Après-midi crêpes des Aînés** : Samedi 28 février 2026. Colis ou bon d'achats sondage à déposer, pour le Noël : cela peut être discuté mais la décision reviendra à la prochaine équipe municipale.

**Noël des enfants scolarisés en maternelle et primaire** : Samedi 20 décembre 2025 : cinéma à Blâmont, puis goûter à la salle des fêtes et distribution de chocolats par le Père-Noël.

**MPT changement d'horaires en hiver** : La MPT demande à débuter les séances du mercredi à 13h au lieu de 14h, autorisation accordée.

**Pose des chalets de Noël** : Installation par les conseillers et le service technique le jeudi 4 décembre.

**Devis pour une prise électrique au Square du Beau Soleil** : Prise pour les guirlandes lumineuses des chalets. En attente de réponse.

**City Stade** : Le City Stade est terminé, il reste la pose du gazon synthétique au printemps (en raison de la météo). L'accès PMR est fait et nous avons l'autorisation pour la pose d'une caméra.

**Devis pour une table de ping-pong** : Table de ping-pong en béton : 1252 € HT

**CLAS** : L'activité CLAS a repris le 6 novembre pour un groupe de 6 enfants.

En plus des séances du jeudi, nous avons fait un mercredi après-midi décos de Noël et le mercredi 3 décembre, nous irons au théâtre de Lunéville voir "le grand tumulte". Puis le jeudi 11 décembre Noël du CLAS avec les familles.

**Poste de relevage du Morval** : Les travaux de modification de la surverse du poste de relevage Morval ont été réalisés par l'entreprise BARASSI pour un montant de 10079,50 € HT

**Affouage** : Tirage des lots: vendredi 19 décembre 2025 à 18h.

**Rue du Moulin** : proposition de mettre la rue du Moulin en sens unique vers la rue Veillon.

**Problème de vitesse rue Rayeterre** : une demande de devis sera faite pour l'installation de dos d'âne.

**Régularisation des frais de garderie**

Après vérification sur notre demande, l'ONF avait oublié de déduire 27 196,27 € HT de frais d'exploitation des recettes de ventes de bois pour le calcul des anciens frais de garderie par l'ONF. La régularisation sera faite sur la prochaine facture de frais de garderie en 2026.

**Association Mémoires du textile**

Suite aux différentes réunions ayant eu lieu concernant le devenir de l'association, avec le Département, le Pays du Lunéillois, l'architecte du CAUE 54 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), la CCVP, la mairie et d'autres partenaires, la communauté de communes est venue filmer les machines en prévision de l'installation d'un système de guidage avec audioguide et tablettes.

Un projet sera étudié pour créer une salle dans le bâtiment pour les Arts de la Scène.

**Eclairage** : un devis sera demandé pour l'ajout d'un éclairage rue de la Molière et d'une illumination.

Ainsi délibéré et signé après lecture,  
Pour extrait conforme,

Monsieur le Maire,  
Thierry CULMET



La secrétaire de séance  
Brigitte PELLISSIER

